

Diagnostic réalisé dans le cadre des 1^{ères} Rencontres territoriales économie-emploi-formation (RTEEF) qui se sont déroulées de novembre à décembre 2017. Ces rencontres portaient sur le partage et la compréhension de la situation socio-économique des différents territoires composant la région. Le zonage d'étude s'appuie sur le travail de l'INSEE basé sur un croisement de données relatives à la démographie, l'emploi, le marché du travail et respectant le contour actuel des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Une démarche partenariale Un diagnostic co-construit et partagé



directcte
Bourgogne
Franche-Comté

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ



Région académique
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ



Sommaire

- **Synthèse**
- **Le territoire au sein de la région**
- **Un tissu économique diversifié**
- **L'offre de formation professionnelle initiale et continue conventionnée**

Synthèse

Synthèse

Points positifs

- Des secteurs d'activités diversifiés.
- Une démographie dynamique.
- Un patrimoine touristique.
- Une offre de formation diversifiée et spécialisée.
- Les conditions de vie.
- Dijon élevée au rang de Métropole.



Enjeux

- Développer l'attractivité du territoire au regard de l'influence de Paris et Lyon.
- Soutenir les activités à fortes valeurs ajoutées.
- Renforcer l'offre touristique longue durée.
- Accompagner les évolutions de l'agriculture.
- Soutenir les territoires plus ruraux.
- Assurer le rayonnement de la Métropole sur l'ensemble du territoire.
- Renforcer les complémentarités Dijon-Besançon.
- Renouveler la main d'œuvre dans la fonction publique d'État.

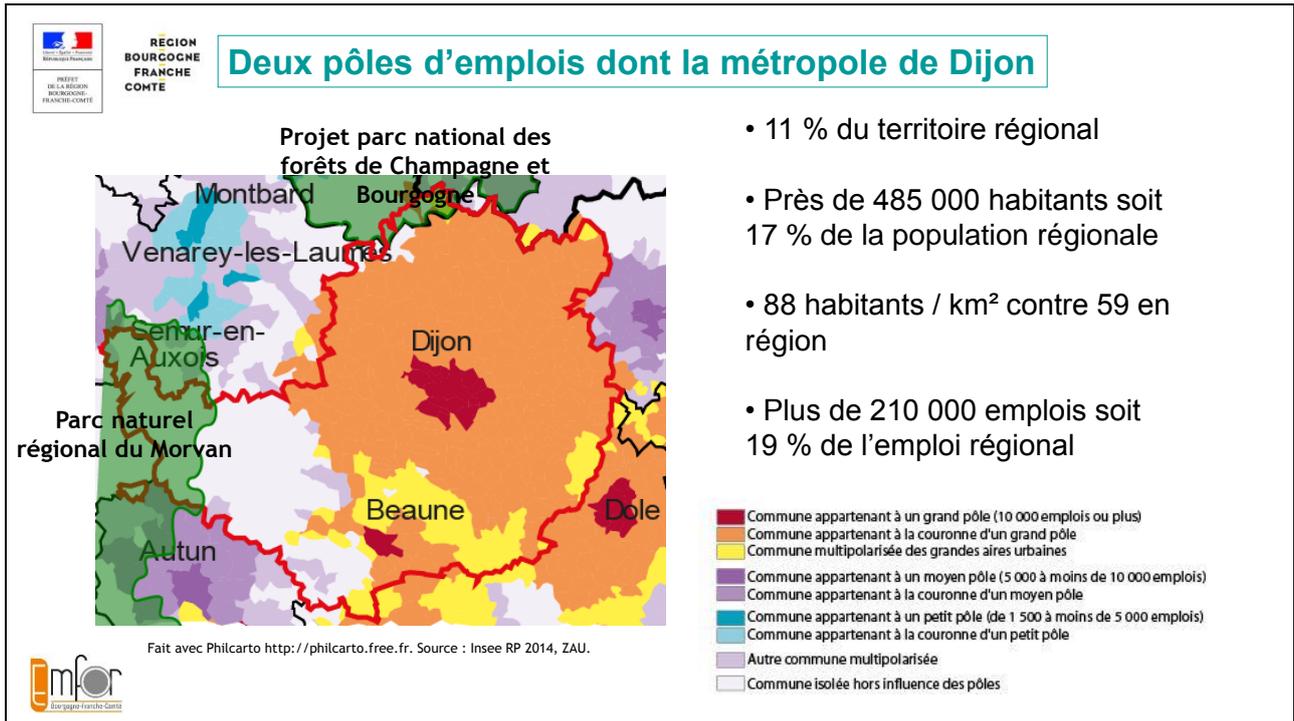
Le territoire dispose d'un tissu économique composé de secteurs d'activités diversifiés, d'un attrait touristique certain, d'une offre de formation à la fois variée et spécialisée et d'une bonne accessibilité. L'évolution démographique est, par ailleurs, positive et les conditions de vie sont globalement meilleures qu'en moyenne régionale.

Cependant, pour pouvoir tirer pleinement profit de ses atouts et répondre aux attentes des différents acteurs, le territoire doit faire face à plusieurs enjeux. Un des principaux consiste à soutenir les acteurs économiques déjà présents et les activités à fortes valeurs ajoutées, à favoriser une offre touristique de plus longue durée et à accompagner les évolutions de l'agriculture.

Un autre enjeu tient dans les relations et les complémentarités entre les territoires. Ainsi, il est important pour le territoire d'assurer le rayonnement de la Métropole de Dijon sans oublier les territoires plus ruraux. Le territoire doit également continuer à œuvrer pour renforcer les complémentarités avec Besançon. Enfin, il est important de poursuivre le développement de l'attractivité du territoire pour contrebalancer celle de Paris et de Lyon.

Le territoire doit également faire face à un enjeu de renouvellement de la main d'œuvre pour certaines professions, notamment les professions intermédiaires et les cadres-professions intellectuelles supérieures. Cet enjeu concerne aussi la fonction publique d'État.

Le territoire au sein de la région



Cette carte permet de situer le territoire et de comprendre la dynamique de l'emploi. Les principaux pôles d'emplois et leur couronne respective sont représentés. Le territoire est composé de deux pôles d'emplois, la métropole de Dijon et Beaune, ce qui explique qu'il soit densément peuplé et qu'il compte une part importante de l'emploi régional. Cependant, le territoire n'est pas homogène. La partie ouest, composée de communes telles que Saulieu, Pouilly-en-Auxois, Arnay-le-Duc, est plus isolée (Parc naturel régional du Morvan).

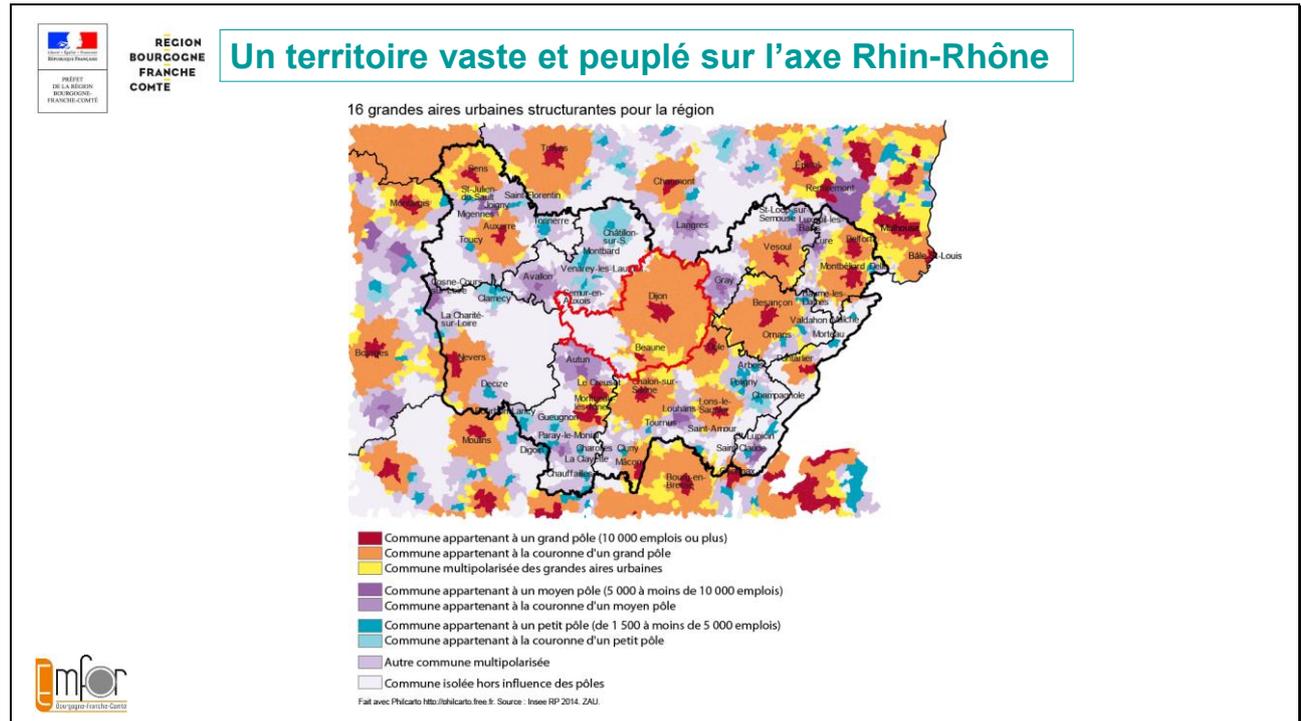
Définition (source : Insee)

Le zonage en aires urbaines (ZAU) décline le territoire en quatre catégories. La première représente l'espace à dominante rurale qui comprend à la fois des petites unités urbaines et des communes rurales. Les trois autres constituent l'espace à dominante urbaine : ce sont les pôles urbains, les couronnes périurbaines et les communes multipolarisées.

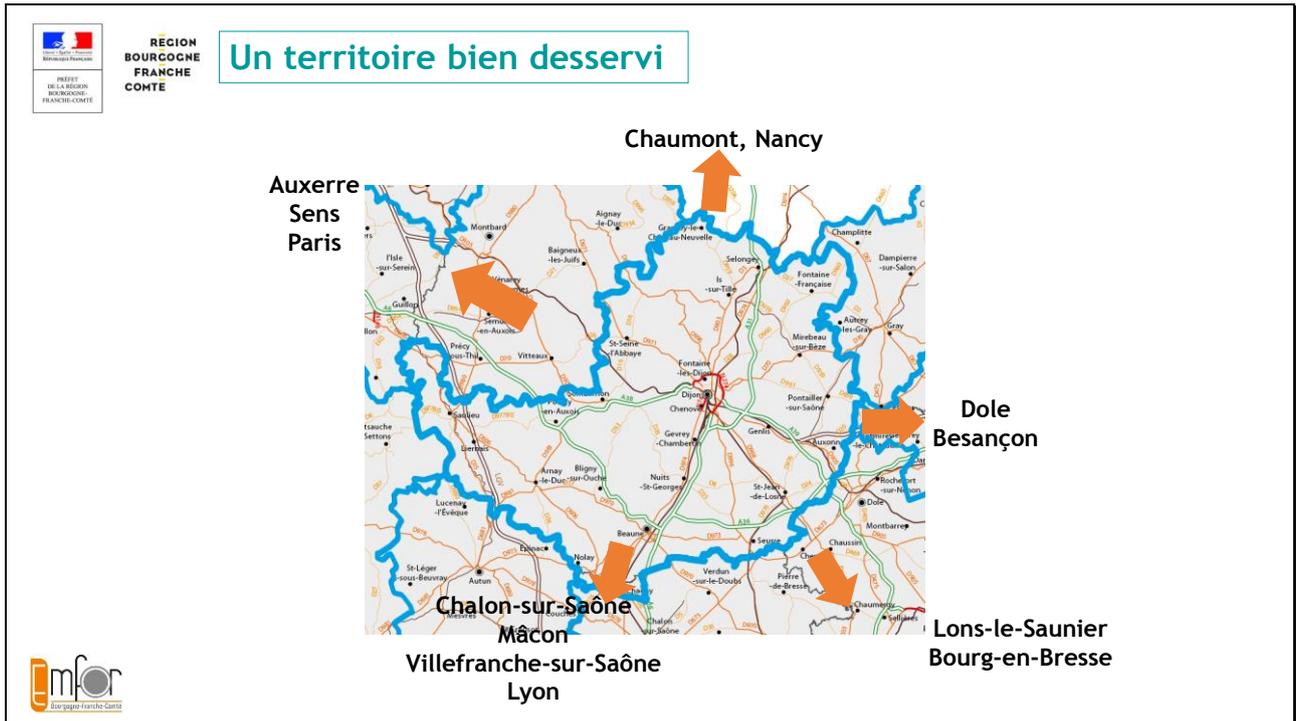
Depuis octobre 2011, le zonage en aires urbaines de 2010 permet d'obtenir une vision des aires d'influences des villes (au sens d'unités urbaines) sur le territoire.

Il partage le territoire en quatre grands types d'espaces : espace des grandes aires urbaines, espace des autres aires, autres communes multipolarisées et communes isolées, hors influence des pôles. Dans les espaces des grandes aires urbaines et des autres aires, on distingue les pôles et les couronnes de ceux-ci.

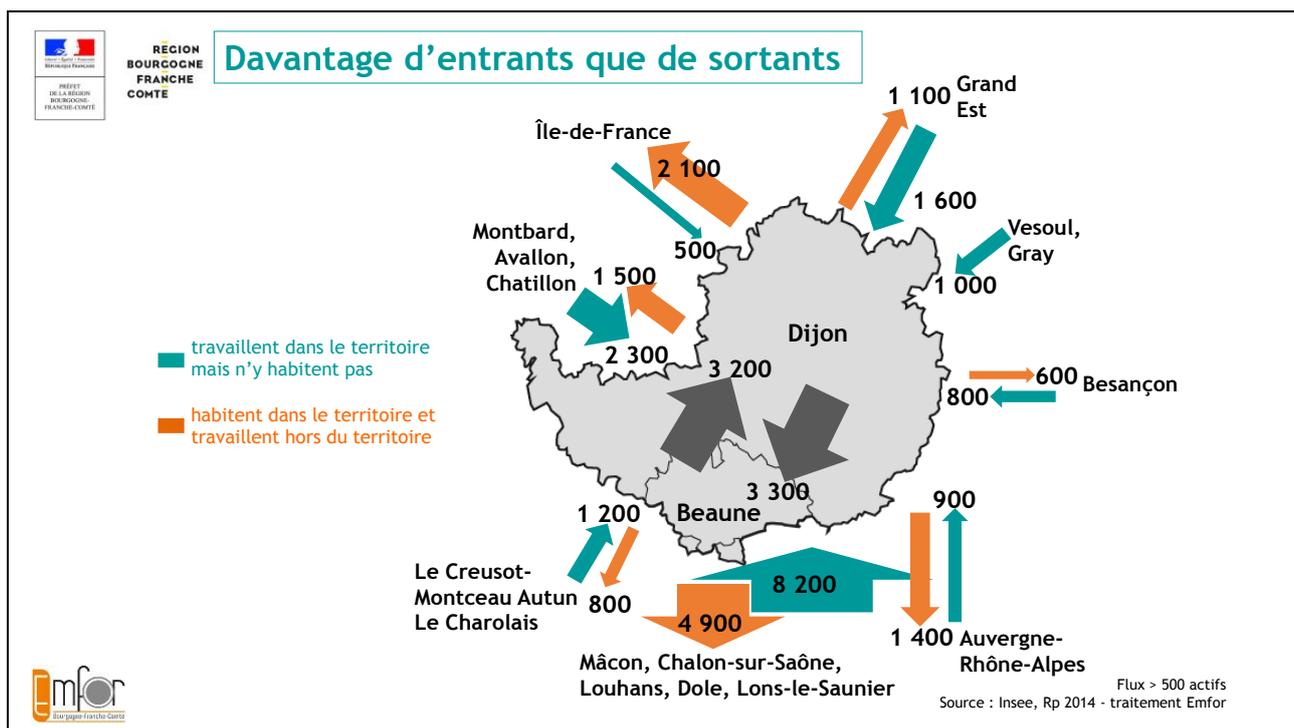
Le zonage en aire urbaine 2010 est basé sur les données du recensement de la population de 2008 et plus particulièrement sur celles relatives à l'emploi et aux déplacements entre le domicile et le lieu de travail.



À plus grande échelle, le territoire s'inscrit dans l'axe Rhin-Rhône et au sein d'échanges construits historiquement dans l'axe nord-sud. Ainsi, le territoire est ouvert vers d'autres pôles à proximité : Dole et Besançon à l'est, Chalon-sur-Saône au sud...



Le territoire bénéficie d'une bonne accessibilité via le réseau autoroutier notamment, ce qui lui permet de nouer des échanges avec les autres pôles de la région mais également au-delà. Le territoire se trouve au carrefour de 5 autoroutes le reliant à de nombreuses villes. Le réseau ferré est également présent, à travers notamment les arrêts TGV à Dijon et Beaune sur un axe reliant le nord à l'est et au sud de la France. Par ailleurs, le territoire est au cœur du réseau TER régional. Cette bonne accessibilité a un impact positif sur l'économie du territoire.

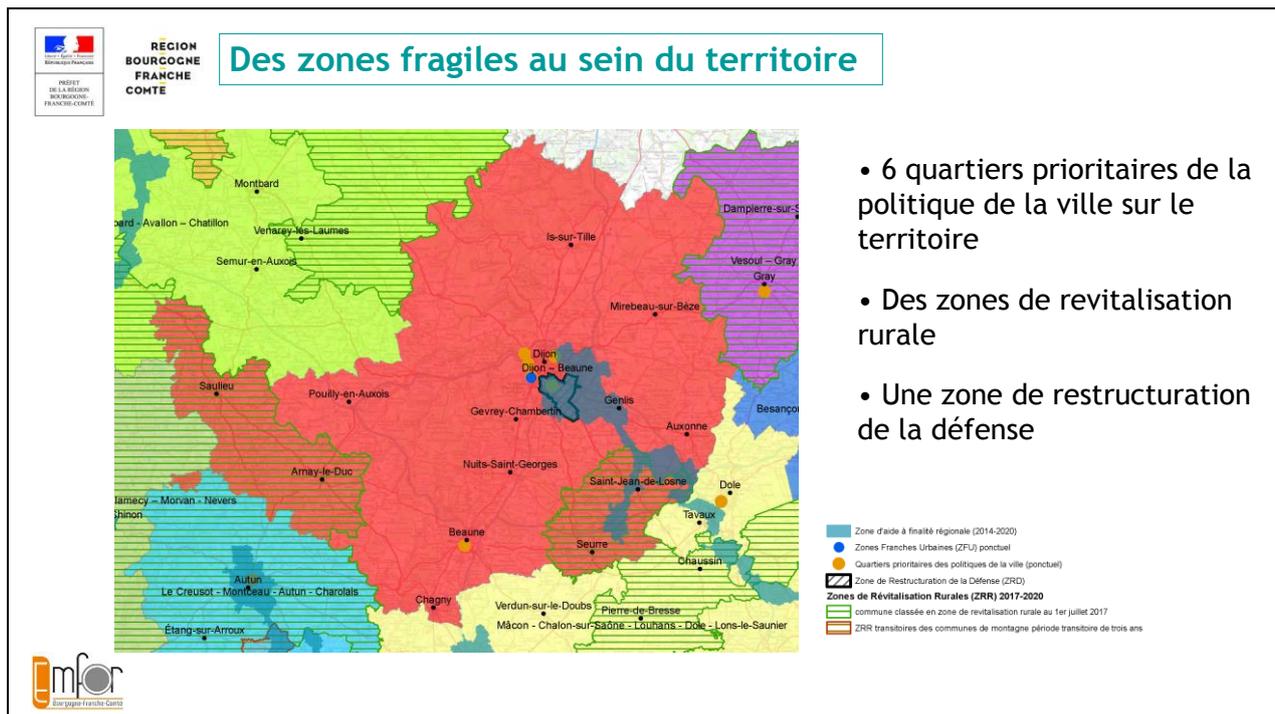


Note de lecture

Cette carte représente les flux quotidiens d'entrants et de sortants du territoire pour travailler. Elle permet aussi de visualiser les flux quotidiens entre les différentes zones qui composent le territoire.

La présence de pôles d'emplois importants sur le territoire et à proximité et la bonne accessibilité routière et ferroviaire favorisent les nombreux flux quotidiens de travailleurs (entrants et sortants). Globalement, le territoire de Dijon-Beaune attire chaque jour plus de travailleurs qu'il n'en voit sortir (solde positif de plus de 3 300 personnes). Ce phénomène est identique à celui constaté dans les autres pôles de la région, notamment au sud (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dole et Lons-le-Saunier). En revanche, les soldes d'entrées-sorties sont négatifs avec l'Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Des échanges importants se font également entre les zones de Dijon et de Beaune. Les flux d'entrants et de sortants entre ces deux zones s'équilibrent mais le profil des navetteurs ne sont pas les mêmes. Les personnes qui viennent travailler sur la zone de Beaune sont en majorité des ouvriers et des employés alors que celles qui vont travailler sur la zone de Dijon sont principalement des professions intermédiaires et des cadres.



Le territoire comporte des zones fragiles en termes de situations de précarité et de désertification. Ainsi, les bassins de Dijon et de Beaune abritent des quartiers prioritaires de la politique de la ville (respectivement 5 et 1). La partie ouest du territoire, englobant les communes de Saulieu et d'Arnay-le-Duc, et la partie au sud-est, englobant les communes de Saint-Jean-de-Losne et de Seurre, sont classées en zone de revitalisation rurale. Les entreprises peuvent bénéficier d'aides qui permettent de lutter contre la désertification de zones rencontrant des difficultés sociales, économiques et démographiques. Plusieurs communes au sud de Dijon sont, par ailleurs, classées en zone de restructuration de la défense suite au départ de la base aérienne. Enfin, une zone reliant Dijon au sud-est du territoire peut également bénéficier d'aides aux entreprises dans le cadre des zones à finalité régionale.

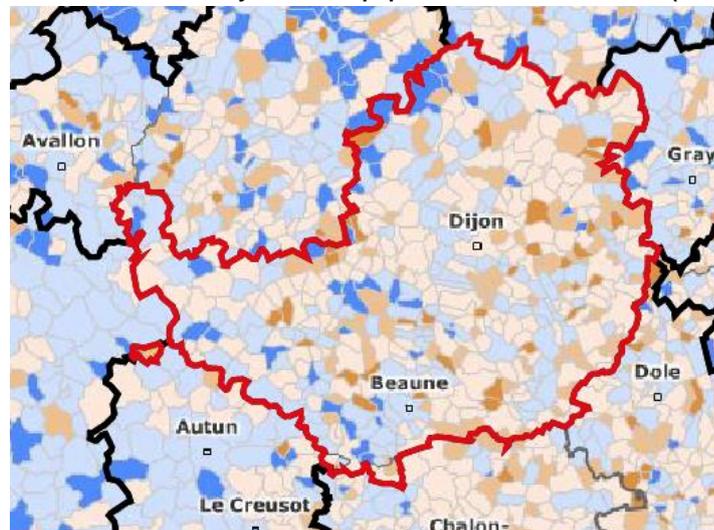
Définition

- Les zones de revitalisation rurale (ZRR) sont des parties du territoire français situées en zones rurales et rencontrant des difficultés notamment en matière sociale, économique et démographique. La mise en place de ces zones vise à endiguer le phénomène de désertification qui touche un grand nombre de communes françaises.
- Les zones à finalité régionale : l'État et les collectivités locales pourront allouer aux entreprises des aides à l'investissement et à la création d'emploi.
- Quartiers prioritaires de la politique de la ville : à partir du critère de concentration des populations à bas revenus, l'identification de la nouvelle géographie prioritaire s'appuie sur l'utilisation d'une nouvelle méthode développée par l'Insee : le carroyage. Elle consiste à découper le territoire métropolitain en carreaux de 200 mètres de côté puis à y introduire des données statistiques permettant de faire apparaître les concentrations de pauvreté.
- Zone de restructuration de la défense : dispositif d'exonération sociale tendant au développement économique des territoires concernés par le redéploiement des armées.

Sources : AER, Direccte.

Une hausse de la population due notamment à un solde naturel positif

Évolution annuelle moyenne de la population entre 2008 et 2013 (en %)



Évolution annuelle moyenne de la population depuis 2008 (en %)



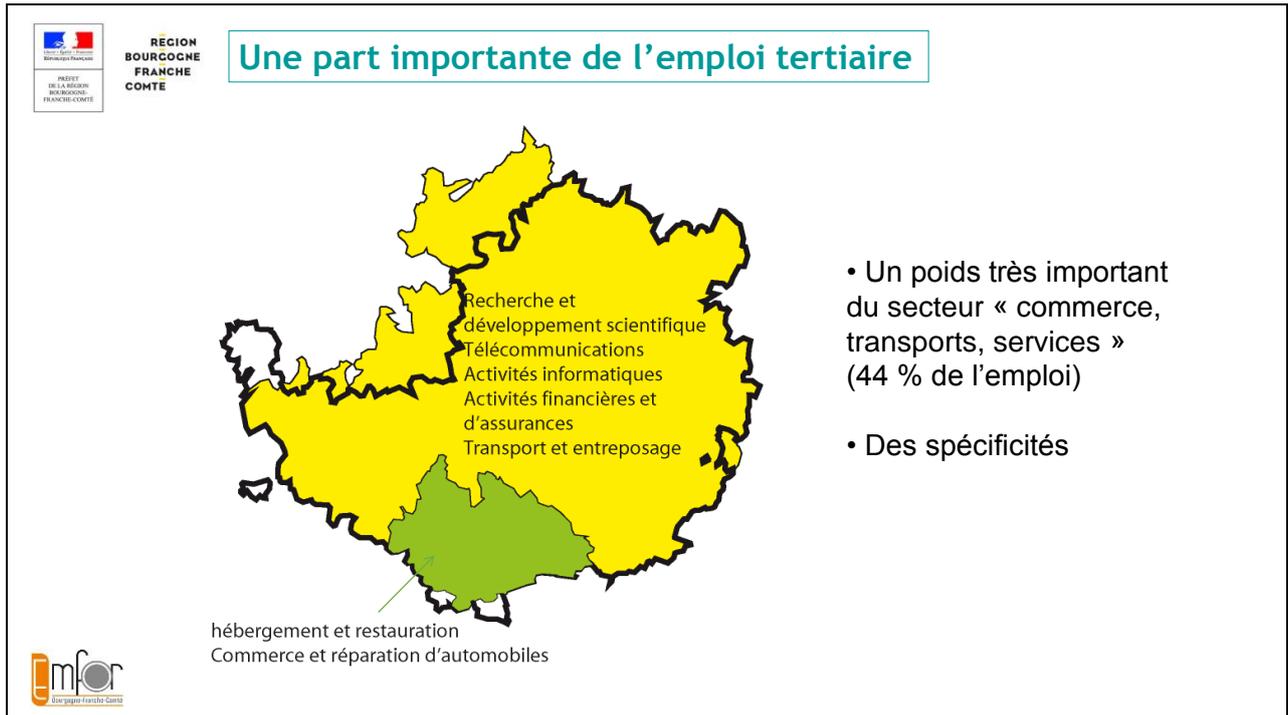
source : Insee, RP2013 exploitation principale

La hausse de la population est à nuancer à l'échelle infra-territoriale. La population a augmenté ces dernières années sur la zone de Dijon, portée surtout par une natalité dynamique mais également par une attractivité résidentielle. Elle a diminué sur la zone de Beaune, en raison d'un nombre important de personnes qui quittent cette zone.

Concernant les migrations résidentielles, le territoire perd des habitants au profit des régions Île-de-France et Auvergne-Rhône-Alpes. À l'inverse, les échanges sont excédentaires avec la région Grand Est et le territoire d'Auxerre. L'attractivité de cette zone s'explique en partie par l'offre de formation existante notamment universitaire.

Un tissu économique diversifié

Le territoire est dynamique et dispose d'un tissu économique diversifié ce qui lui permet de mieux résister aux crises conjoncturelles. L'emploi est présent dans tous les secteurs, principalement dans le tertiaire (77 %, soit 5 points de plus qu'en région).



Note de lecture

La part de l'emploi dans le secteur hébergement-restauration est plus importante sur la zone de Beaune qu'en région.

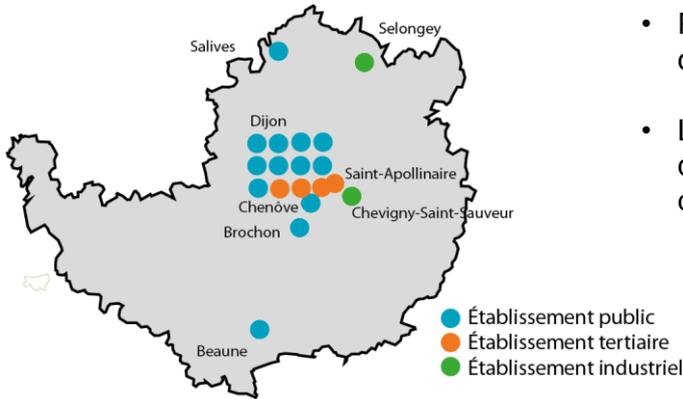
L'emploi tertiaire occupe une place très importante sur le territoire, notamment les secteurs commerce, transports, services qui concernent 44 % de l'emploi, soit 6 points de plus qu'en région. Cependant, ces deux zones ont des spécificités. Ainsi, la zone de Dijon se caractérise par une part plus importante d'emplois dans les secteurs recherche et développement, télécommunications, activités informatiques, activités financières et d'assurances et transport-entrepasage. La zone de Beaune se distingue, quant à elle, par une part plus élevée des activités d'hébergement-restauration, de commerce et de réparation d'automobiles.

Parmi ces secteurs, Pôle emploi observe un fort potentiel de recrutement dans l'hôtellerie-restauration sur le bassin de Beaune. Ces besoins sont cependant difficiles à satisfaire.

Sources : Insee, Pôle emploi.

L'importance des employeurs publics parmi les plus grands établissements

Les établissements les plus importants en effectif



- Plus de 46 000 emplois publics (22 % de l'emploi total)
- L'importance de la fonction publique d'État sur la zone de Dijon (la moitié des emplois publics)

L'importance du tertiaire sur le territoire s'explique également par le poids de l'emploi public (22 % de l'emploi, soit près de 8 points de plus qu'en région). La fonction publique d'État est davantage présente sur la zone de Dijon qu'en région et la fonction publique hospitalière sur la zone de Beaune. La représentation des principaux établissements confirme l'importance du secteur public. Ce constat soulève la problématique du renouvellement d'une partie de la population active. En effet, les départs à la retraite dans la fonction publique seront importants dans les années à venir.

Sources: Insee - Sirene, Insee - SIASP.

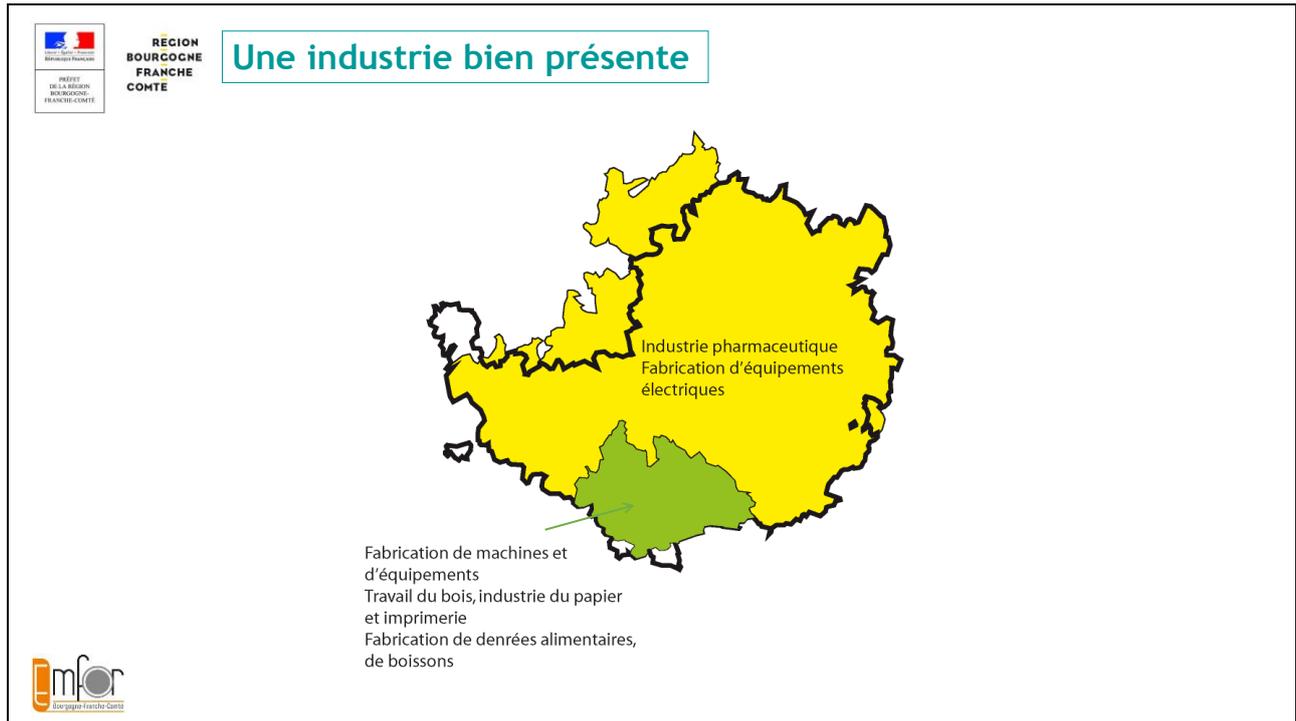
Un niveau de qualification plus élevé qu'en région

La part des cadres, professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires la plus forte de la région

- Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise, professeurs et professions scientifiques, ingénieurs et cadres techniques d'entreprise...
- Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises, professions intermédiaires de la santé et du travail social, techniciens...

Le niveau de qualification des actifs du territoire est plus élevé qu'en région. Les cadres et professions intellectuelles supérieures sont plus présents (professeurs des écoles, experts de niveau technicien, cadres services administratifs PME...). La part de professions intermédiaires est également plus élevée. Cette catégorie regroupe les professions intermédiaires de la santé et du travail social (infirmiers, animateurs socioculturels et de loisirs, éducateurs spécialisés...), les professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises (techniciens administratifs, technico-commerciaux biens intermédiaires, secrétaires de direction...) ainsi que les techniciens. Certains métiers vont être concernés par la problématique des départs à la retraite dans les années à venir, en particulier la banque-assurance, secteur où la part des cadres seniors est importante.

Source : Insee.



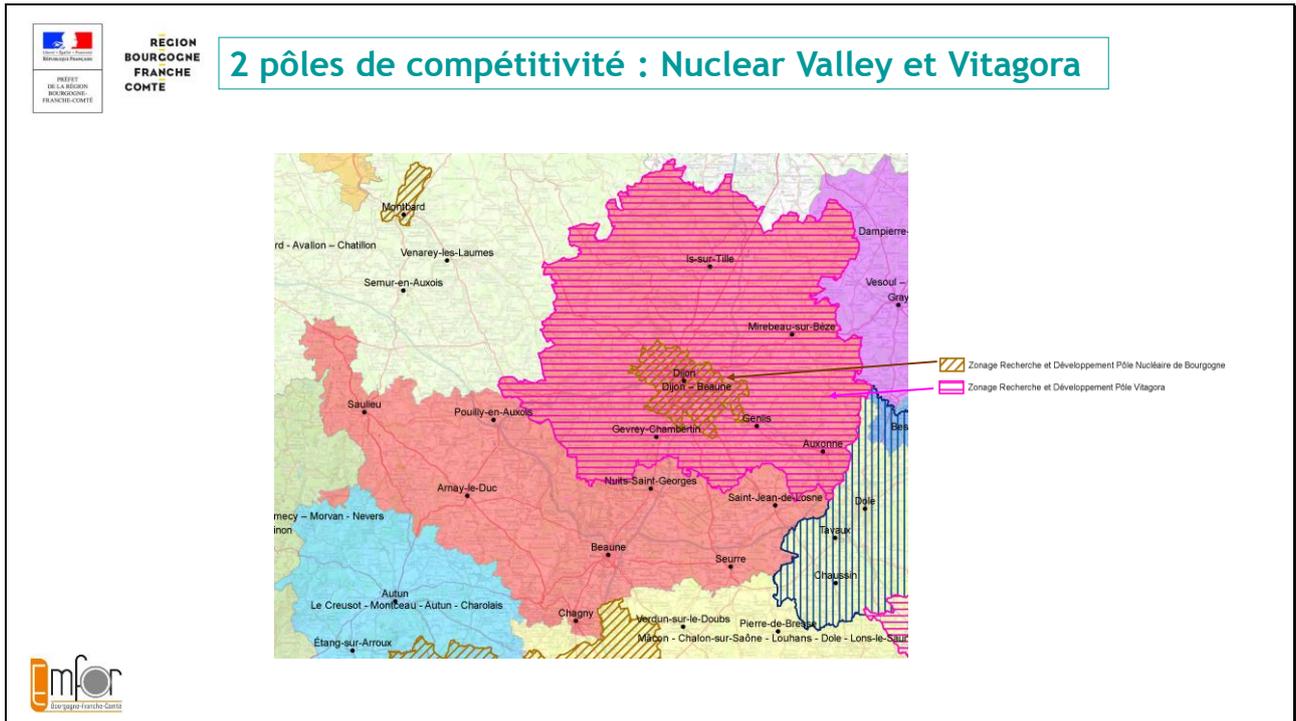
Note de lecture

La part de l'emploi dans le secteur industrie pharmaceutique est plus importante sur la zone de Dijon qu'en région.

L'emploi industriel est relativement peu développé par rapport au niveau régional. Toutefois, la zone de Beaune se caractérise par une proportion d'emplois industriels plus élevée que celle de Dijon. Elle affiche une part plus importante qu'en région des secteurs fabrication de machines et d'équipements, travail du bois, industrie du papier et imprimerie, fabrication de denrées alimentaires et de boissons. La zone de Dijon se distingue, quant à elle, par l'importance de l'industrie pharmaceutique et de la fabrication d'équipements électriques.

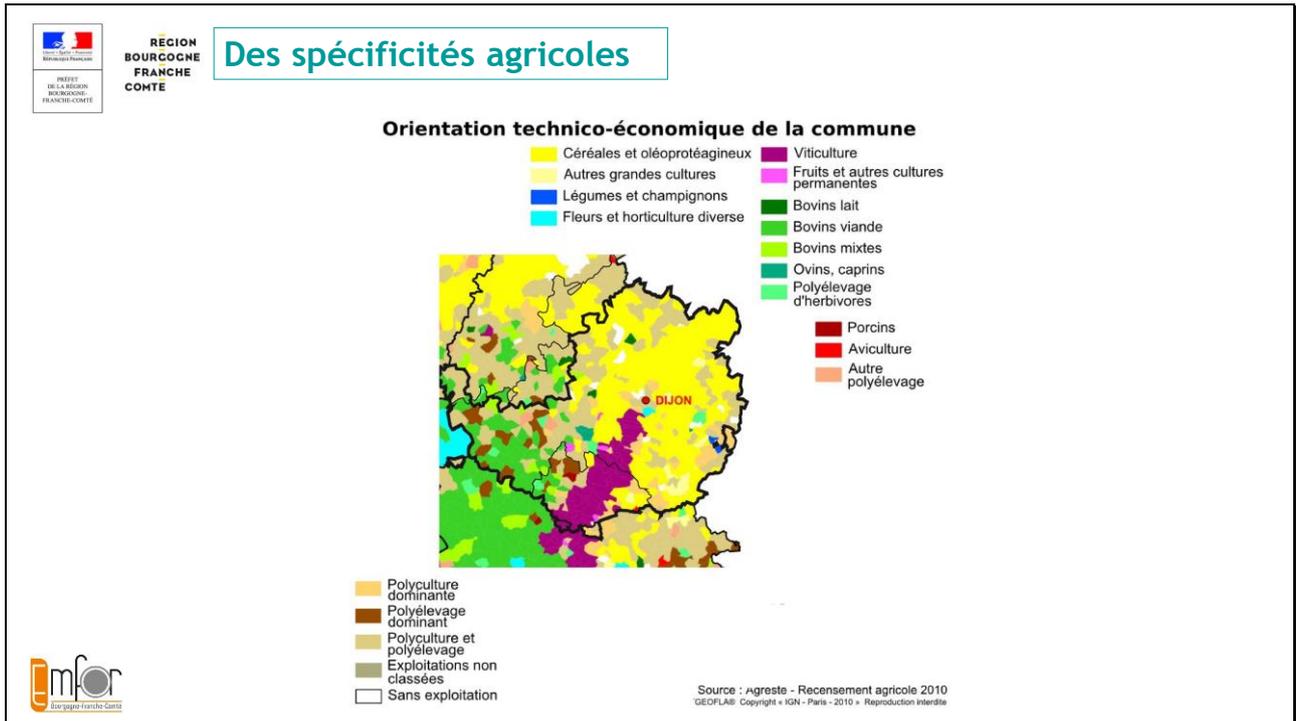
Le tissu industriel du territoire a un impact sur le niveau de qualification de la population active. Ainsi, la part d'ouvriers sur la zone de Beaune est supérieure de presque 3 points à celle relevée en région. La proportion d'ouvriers non qualifiés est inférieure à la région, notamment sur la zone de Beaune. Des besoins en main d'œuvre sur le poste d'opérateur de production se font ressentir sur le bassin de Beaune (industrie en lien avec la viticulture). Sur le bassin de Dijon, des entreprises ont des difficultés à trouver des candidats sur des activités de conduite de ligne et de maintenance.

Sources : Insee, Pôle emploi.



Deux pôles de compétitivité sont présents sur le territoire, permettant ainsi aux acteurs qui les composent (champs de l'emploi, de la formation, de la recherche...) de bénéficier d'appui dans la recherche et le développement.

Les pôles de compétitivité présents sur le territoire sont Nuclear Valley dans la filière nucléaire et Vitagora, pôle de compétitivité « Goût-Nutrition-Santé » dans l'agroalimentaire. Le territoire dispose également de filières d'excellence, par exemple le secteur santé-pharmacie.



L'emploi agricole est légèrement moins présent qu'en région. Les productions agricoles diffèrent selon le territoire : production de céréales au nord et à l'est, élevage de bovin viande à l'ouest et viticulture entre Dijon et Beaune. Sur la zone de Beaune, l'emploi agricole représente 12 % de l'emploi, soit presque 8 points de plus qu'en région.

Sources : Draaf, Insee.

Une meilleure résistance face à la crise par rapport au niveau régional

- Un territoire moins sensible à la conjoncture
- Une baisse de l'emploi salarié marchand entre 2008 et 2016 nettement moins forte
- Une hausse de l'emploi sur un an plus forte, notamment sur la zone de Dijon
- Un développement des activités tertiaires
- Une industrie qui résiste mieux
- Un secteur de la construction qui a légèrement mieux résisté à la crise
- Un taux de chômage plus bas qu'en région (notamment sur la zone de Beaune), et qui diminue de façon plus marquée

Le territoire résiste mieux à la crise que l'ensemble de la région. En effet, le dynamisme du territoire, la diversité du tissu économique en termes d'activités et de taille d'entreprise permettent d'être moins sensible à la conjoncture. Cette meilleure résistance à la crise transparaît dans les chiffres de l'évolution de l'emploi salarié. Celui-ci a nettement moins baissé qu'en région entre 2008 et 2016 et il a augmenté plus fortement sur la dernière année. Cette situation se reflète également sur le taux de chômage inférieur au taux régional, notamment sur la zone de Beaune où il figure parmi les plus faibles de la région. Par ailleurs, Pôle emploi constate actuellement des signaux positifs quant à la situation de l'emploi sur le territoire. Ainsi, certains sous-traitants voient leur activité progresser, le secteur de la pharmacie se porte plutôt bien, le secteur de l'agroalimentaire reste stable et une reprise est observée dans l'intérim et le bâtiment. Des ouvertures sont constatées dans le domaine de la restauration.

Sources : Pôle emploi, Urssaf, Insee, Direccte.

Le profil des demandeurs d'emploi

Des points positifs

- Une part de demandeurs d'emploi de catégorie A sur la zone de Beaune nettement plus faible qu'en région (56 % contre 61 % en région)
- La part des 50 ans et plus sur la zone de Dijon la moins forte de la région
- Un niveau de diplôme supérieur à la moyenne régionale

Des points d'alerte

- Une part des chômeurs longue et très longue durée légèrement plus forte qu'en région et en hausse entre 2010 et 2016

La part des demandeurs d'emploi n'ayant pas exercé d'activités durant le mois est plus faible qu'en région. Il en va de même pour les demandeurs d'emploi âgés de 50 ans et plus. Cependant, la part des chômeurs longue et très longue durée est légèrement plus élevée qu'en région et en hausse entre 2010 et 2016.

Définition

- Demandeurs d'emploi : DEFM catégories ABC fin 2016.

Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi.

Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins dans le mois).

Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois).

- Chômeurs de longue durée : inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an.

- Chômeurs de très longue durée : inscrits à Pôle emploi depuis plus de deux ans.

Sources : Pôle emploi, Direccte.

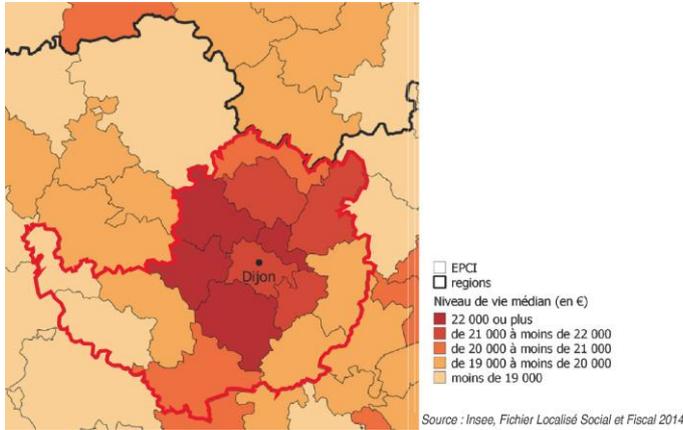
Un dynamisme de la population active

- Un taux d'activité des 15-24 ans parmi les plus faibles de la région (conséquence de la durée des formations)
- Un taux d'emploi plus élevé notamment pour les 55-64 ans
- Une hausse de la population active à l'horizon 2042 (projections Omphale de l'INSEE)

Parmi la population en âge de travailler, la part de ceux occupant un emploi est plus forte qu'en région. Cela est notamment le cas pour les 55-64 ans, ce qui reflète la capacité de l'économie locale à maintenir en emploi les personnes. Par ailleurs, le territoire se caractérise par une faible part d'actifs parmi les jeunes. Ce constat tient au fait que la durée d'études est plus longue qu'en moyenne régionale. Dans les années à venir, le territoire devrait voir son potentiel de main d'œuvre augmenter selon des projections de population active de l'Insee (horizon 2042).

Source : Insee.

Des conditions de vie plus favorables qu'en région



- Une part des ménages fiscaux imposés et revenu médian parmi les plus fortes de la région
- Un taux de pauvreté parmi les plus faibles de la région

Le revenu médian par habitant est parmi les plus forts de la région et le taux de pauvreté parmi les plus faibles. Par ailleurs, la part des ménages fiscaux imposés est supérieure à la région.

Sources : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Ccmsa.

Des atouts touristiques majeurs

- Un territoire d'histoire : Hospices de Beaune, Palais des ducs de Bourgogne, Abbaye de Cîteaux, Château du Clos de Vougeot, Musées... Dijon, ancienne capitale des ducs de Bourgogne, est classée Ville d'Art et d'Histoire depuis 2008.
- Une gastronomie réputée :
 - Vins, dont plusieurs AOC Grand Cru (Climats du Vignoble de Bourgogne inscrit au Patrimoine mondial de l'UNESCO)
 - Projet de la cité internationale de la gastronomie et du vin
 - Produits locaux : époisses, pain d'épices, anis de Flavigny, crème de cassis, nonnettes, moutarde...
- Des sites naturels : Val Suzon, tourisme fluvial (canal de Bourgogne)...



Le territoire de Dijon-Beaune dispose d'une multitude d'atouts touristiques, en lien notamment avec son patrimoine naturel, historique et gastronomique.

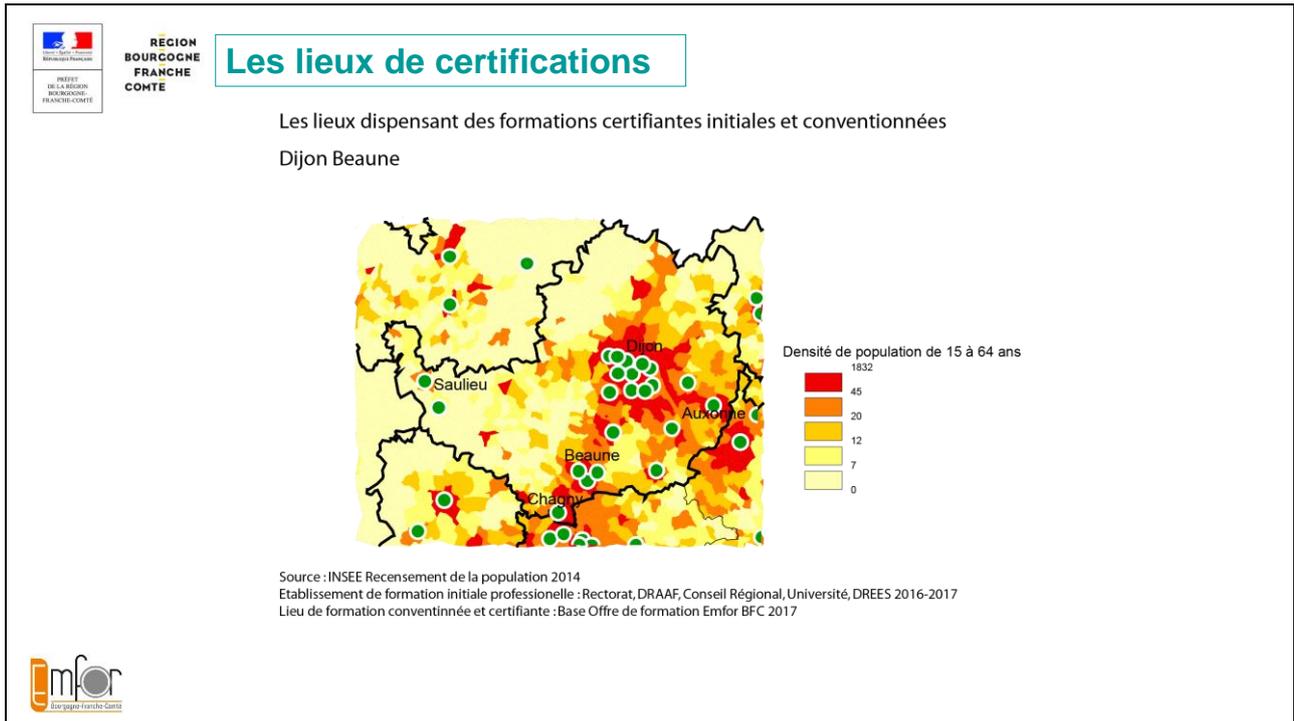
L'impact du tourisme sur l'emploi

- Le Grand Dijon et le Vignoble de la Côte-d'Or concentrent 80 % de l'emploi lié à la présence de touristes du département :
 - Vignoble de la Côte-d'Or : 7,8 % d'emploi touristique
 - Grand Dijon : 2,8 % d'emploi touristique
- Une part importante de la restauration dans l'emploi
- Une part importante de l'hébergement dans l'emploi sur le vignoble de Côte-d'Or
Une part nettement plus faible sur le Grand Dijon, du fait d'une plus grande diversité des activités touristiques

De manière générale, le tourisme est bénéfique car l'emploi et les activités générés sont sources de revenus pour le territoire. L'emploi touristique représente 8 % de l'emploi sur le vignoble de la Côte-d'Or et 3 % sur le Grand Dijon. Il concerne notamment les secteurs de la restauration et de l'hébergement.

Source : Insee.

L'offre de formation professionnelle initiale et continue conventionnée



Note de lecture

Les lieux de formation qui permettent d'accéder à une certification (formation professionnelle initiale élèves et apprentis, formation continue conventionnée par le Conseil régional et par Pôle emploi) et la densité de population (15-64 ans) sont représentés sur cette carte. Un cercle vert signifie qu'au moins une formation mène à une certification.

Le territoire dispose d'une multitude de lieux où sont dispensées des formations certifiantes. Ces formations sont principalement concentrées dans les deux pôles d'emplois principaux.

Une des particularités de ce territoire est de proposer une offre de formation à la fois diversifiée et spécialisée, grâce notamment à l'enseignement supérieur présent à l'université, dans les écoles d'ingénieur (ESIREM, AGROSUP) et d'autres écoles comme l'école des greffes et des cadres sages-femmes.

L'offre de formation présente sur le territoire explique en partie le niveau de formation des jeunes plus élevé qu'en région. Ainsi, la part des 15-24 ans non scolarisés disposant d'un diplôme d'un niveau supérieur au Bac fait partie des plus fortes de la région.

Sources : Emfor, Insee.

Les formations par niveau (formation pro initiale, année terminale)

Formation professionnelle initiale en année terminale par niveau de formation

	Niveau I (Master)	Niveau II (Bac + 3 et 4)	Niveau III (Bac + 2)	Niveau IV (Bac)	Niveau V (CAP)	Effectif total
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	0%	7%	35%	42%	16%	503
CC de la Plaine Dijonnaise	0%	0%	30%	37%	33%	73
CC de Saulieu	0%	0%	0%	61%	39%	31
CC du Pays Arnay Liernais	0%	0%	55%	16%	29%	38
CU du Grand Dijon	29%	12%	27%	18%	13%	7 596
CC Rives de Saône, Cc Saint Jean-de-Losne Seurre	0%	0%	0%	76%	24%	42
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	0%	0%	21%	63%	17%	72
CC Auxonne Pontailler Val de Saône	0%	0%	39%	41%	20%	59
Dijon-Beaune	26%	12%	28%	21%	13%	8 414
Région	13%	9%	25%	31%	21%	34 409

Sources : Rectorat, Draaf, Conseil régional, Université, Drees 2016-2017

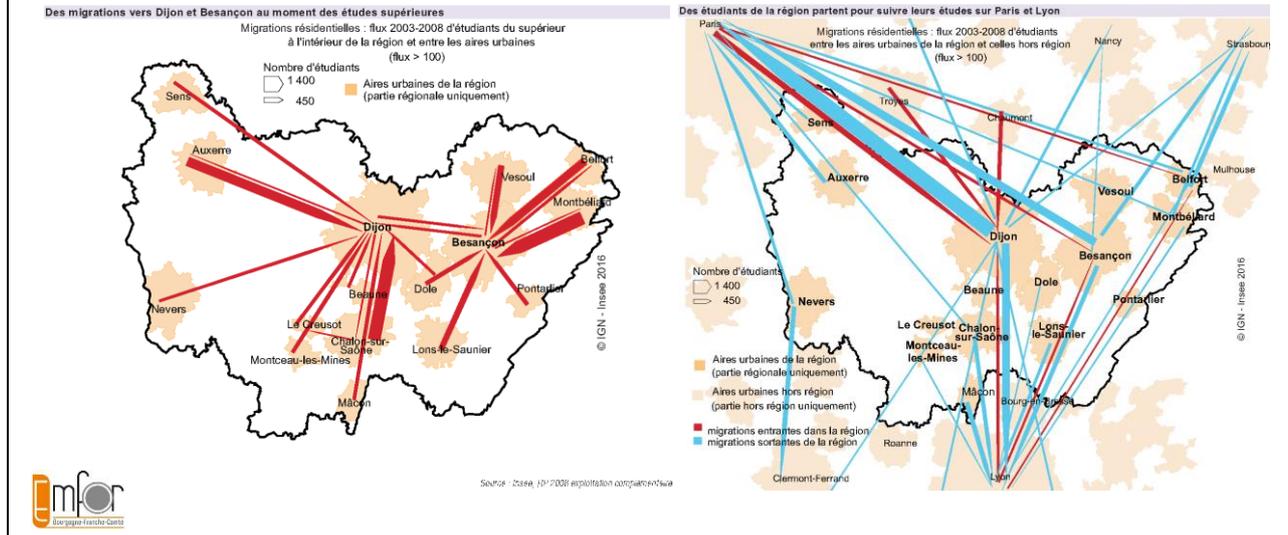


Note de lecture

Formation professionnelle initiale en année terminale par niveau de formation - Élèves et apprentis en année terminale. Précautions d'utilisation : % à relativiser selon les volumes. L'offre de formation professionnelle initiale dans l'enseignement supérieur prise en compte dans ce tableau se limite aux sources mentionnées en dessous de celui-ci.

En formation initiale, des formations de tous niveaux sont proposées sur le territoire, notamment dans l'enseignement supérieur qui est mieux représenté qu'en moyenne régionale. La métropole de Dijon concentre une très grande part des formés, pratiquement la totalité en ce qui concerne les niveaux équivalents ou supérieurs au Bac +3. Ainsi, le territoire dispose d'une variété de BTS, DUT, Licence professionnelle, Master dans divers domaines.

L'enseignement supérieur : Dijon attire les étudiants de son académie mais subit également la forte attractivité de Paris et Lyon



Note de lecture

Les cartes ci-dessus illustrent les migrations résidentielles estudiantines à travers les flux d'étudiants du supérieur entre les aires urbaines entre 2003 et 2008.

L'offre de formation dans l'enseignement supérieur est un atout considérable pour attirer une population jeune. Cependant la concurrence est élevée avec les autres métropoles. La métropole de Dijon attire un volume important d'étudiants en provenance de son académie. Par ailleurs, les mobilités entre les académies de Dijon et de Besançon sont très faibles. Dijon doit faire face à la forte attractivité de Paris et de Lyon. Le nombre d'étudiants qui partent vers ces deux territoires est nettement plus important que ceux qui en viennent.

Les domaines de formation (formation pro initiale, année terminale)

Formation professionnelle initiale en année terminale par domaine de formation

	Agriculture	BTP	Industrie, transformation	Services	Autre	Effectif total
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	39%	1%	17%	43%	0%	503
CC de la Plaine Dijonnaise	0%	0%	88%	12%	0%	73
CC de Saulieu	0%	0%	0%	100%	0%	31
CC du Pays Arny Liernais	100%	0%	0%	0%	0%	38
CU du Grand Dijon	4%	6%	20%	57%	14%	7 596
CC Rives de Saône, Cc Saint Jean-de-Losne Seurre	0%	0%	0%	100%	0%	42
CC de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges	0%	0%	0%	100%	0%	72
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0%	0%	41%	59%	0%	59
Dijon-Beaune	6%	5%	20%	56%	13%	8 414
Région	8%	6%	29%	52%	5%	34 409

Sources : Rectorat, Draaf, Conseil régional, Université, Drees 2016-2017



Note de lecture

Formation professionnelle initiale en année terminale par domaine de formation - Élèves et apprentis en année terminale.

Le domaine de l'alimentation est classé dans l'industrie (champ de la branche professionnelle).

Autre : formation générale : Master général physique, chimie, français...

Précautions d'utilisation : % à relativiser selon les volumes. L'offre de formation professionnelle initiale dans l'enseignement supérieur prise en compte dans ce tableau se limite aux sources mentionnées en dessous de celui-ci.

Le territoire se caractérise par une offre diversifiée en termes de domaines de formation. La part des personnes qui suivent une formation dans le champ des services est plus importante qu'en région.

Zoom sur l'apprentissage

- 29 % des personnes suivant une formation d'un niveau équivalent au CAP, BAC ou BTS sont en apprentissage (30 % en région, effectifs en année terminale)

Répartition des apprentis en année terminale selon le niveau de la formation	
Niveau I (Master)	10%
Niveau II (Bac + 3 et 4)	7%
Niveau III (Bac + 2)	19%
Niveau IV (Bac)	23%
Niveau V (CAP, BEP)	41%
Total	1 806

Répartition des apprentis en année terminale selon le domaine de formation	
Agriculture	15%
BTP	11%
Industrie, transformation	28%
Services	46%
Effectif total	1 806

Sources : Rectorat, Draaf, Conseil régional, Drees 2016-2017

Note de lecture

Formation professionnelle initiale en apprentissage en année terminale par niveau et par domaine de formation - Apprentis en année terminale.

L'offre de formation initiale diversifiée en termes de niveaux et de spécialités se vérifie également dans l'apprentissage. Ainsi, même si une part importante des apprentis suit une formation de niveau CAP, le poids de l'enseignement supérieur n'est pas négligeable. Une proportion également importante d'apprentis suit une formation dans le domaine des services, tendance plus forte qu'en moyenne régionale. Bien que nombreux, les apprentis dans le secteur de l'industrie sont, en proportion, moins présents qu'en région.

Les formations conventionnées par niveau de formation (formation continue, nombre de places)

Formation continue certifiante et conventionnée par niveau de formation

	Niveau I (Master)	Niveau II (Bac + 3 et 4)	Niveau III (Bac + 2)	Niveau IV (Bac)	Niveau V (CAP)	Sans niveau spécifique	Effectif total
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	0%	0%	0%	26%	47%	27%	232
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0%	0%	0%	0%	100%	0%	11
CU du Grand Dijon	0%	17%	6%	13%	37%	27%	1 433
Dijon-Beaune	0%	15%	5%	15%	39%	27%	1 676
Région	0%	15%	6%	14%	43%	21%	

Sources : Base offre de formation Emfor – Nombre de places conventionnées 2017

Note de lecture

Formation continue certifiante et conventionnée par le Conseil régional et par Pôle emploi par niveau de formation (nombre de places).

Sans niveau : CACES, FIMO, CQP, autres habilitations...

Précautions d'utilisation : % à relativiser selon les volumes. Nombre de places de formation : valeur indicative.

En formation continue, les places conventionnées couvrent l'ensemble des niveaux allant du CAP au Bac +3 et 4. Une part importante des places concerne le niveau CAP mais également les niveaux Bac à Bac +3 et 4.

Les formations conventionnées par domaine de formation (formation continue, nombre de places)

Formation continue certifiante et conventionnée par domaine de formation

	Agriculture	BTP	Industrie, transformation	Services	Autre	Effectif total
CA Beaune, Côte et Sud - Communauté Beaune-Chagny-Nolay	23%	4%	10%	51%	11%	232
CC Auxonne Pontallier Val de Saône	0%	0%	0%	100%	0%	11
CU du Grand Dijon	6%	7%	12%	71%	4%	1 433
Dijon-Beaune	8%	6%	12%	68%	5%	1 676
Région	6%	6%	14%	71%	3%	

Sources : Base offre de formation Emfor – Nombre de places conventionnées 2017



Note de lecture

Formation continue certifiante et conventionnée par le Conseil régional et par Pôle emploi par domaine de formation (nombre de places).

Le domaine de l'alimentation est classé dans l'industrie (champ de la branche professionnelle).

Autre : français langue étrangère.

Précautions d'utilisation : % à relativiser selon les volumes. Nombre de places de formation : valeur indicative.

L'offre de formation continue concerne une diversité de domaines. La part des places en formation agricole est légèrement plus élevée qu'en région. Les formations ciblées concernent la viticulture, l'horticulture, l'aménagement paysagers, la conduite et l'entretien des engins agricoles, la fonction de responsable d'exploitation agricole.